



Nombre de membres

Afférents au Conseil Municipal : 29

En exercice : 29

Qui ont pris part à la délibération : 29

Date de la convocation : 04/09/2026

Date d'affichage : 04/09/2026

DELIBERATION N° 073/2026
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SALEILLES
SEANCE DU 10 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six et le dix septembre, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans la salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jordi Delclos, Maire de la Commune.

Présents : Jordi DELCLOS – Yannick CALLAREC – Marie-Aude PECH – Benoit MARFIN – Nicolas ROBLES – Marc MODICA – Bernard MASSINES – Patricia LETTERIO – Marie-José FERNANDEZ – Dominique HALET – Antoinette SEVILLA – Nathalie PRIETO – François-Pierre BLANC – Philippe LOPEZ – Cécile DUPEYRON – Céline GARCIA – Virginie MURILLO – Cyril ROLDAN – Robert TARDA – Stéphane LE COQ – Armand CHAUVET – Sonia MAC VEIGH – Céline AURIACH – Fabrice RALLO – Florence MICOLAU

Pouvoirs :

- Bénédicte SARASSAT donne pouvoir à Cyril ROLDAN
- Caroline PICCOLO donne pouvoir à Nicolas ROBLES
- Diana IBANEZ donne pouvoir à Benoit MARFIN
- Pierre-Yves MONTTOYA donne pouvoir à Jordi DELCLOS

Absent : NEANT

Secrétaire de séance : Madame Virginie MURILLO

OBJET : Demande de 175 plants à la pépinière départementale pour l'année 2026.

M. Marc Modica, Adjoint au Maire chargé de la voirie, des mobilités, du logement et du développement durable, fait part à l'assemblée du courrier du 03/07/2026 de Madame la Présidente du Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales relative à la fourniture, à titre gracieux, d'essences arbustives et arborées par la pépinière départementale en vue d'embellir les espaces verts publics, d'améliorer le cadre de vie des administrés et de donner une image favorable aux touristes qui fréquentent les communes de notre département.

Il rappelle qu'en raison des périodes de sécheresse que nous rencontrons depuis quelques années, le Département a décidé de privilégier les essences locales adaptées à nos climats futurs, à nos paysages à préserver, et davantage résistantes aux périodes de sécheresse qui ne manqueront pas de survenir à nouveau.

De plus, M. Marc Modica ajoute que, pour des questions sanitaires, le Département applique toujours à sa pépinière une politique « zéro pesticide », c'est-à-dire que les plants proposés sont désormais produits sans utilisation de pesticides.

Ainsi, comme suite aux décisions entérinées avec le service communal « Espaces verts », M. Marc Modica invite le conseil municipal à se prononcer sur la demande des 175 plants suivants, sur les sites identifiés ci-après :

1) Avenue de Perpignan (Arbustes pour haies, parcs et jardins, vivaces) :

20 myrtes communs
20 cistes de Montpellier
20 cistes cotoneux
20 lantanas camara orange
20 lavandes à toupet
20 sauges petites feuilles rouge
20 sauges de Jérusalem rose

2) Lotissement « Le Canigou » (arbres)

5 lilas de Perse

3) Coulée verte-Vieux château d'eau (arbres)

10 caroubiers
10 frênes à fleurs
10 micocouliers de Provence.

Le conseil municipal, ouï l'exposé de M. Marc Modica et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **Demande** au Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales, l'attribution gratuite pour 2026 des 175 plants suivants, pour les sites identifiés ci-après :

1) Avenue de Perpignan (Arbustes pour haies, parcs et jardins, vivaces) :

20 myrtes communs
20 cistes de Montpellier
20 cistes cotoneux
20 lantanas camara orange
20 lavandes à toupet
20 sauges petites feuilles rouge
20 sauges de Jérusalem rose

2) Lotissement Le Canigou (arbres)

5 lilas de Perse

3) Coulée verte-Vieux château d'eau (arbres)

10 caroubiers
10 frênes à fleurs
10 micocouliers de Provence.

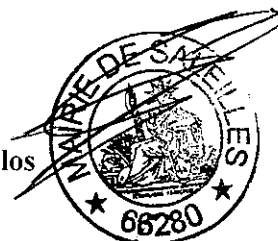
- **Précise** que ces plantes seront toutes mises en terre courant octobre ou novembre 2026 après leur récupération auprès de la pépinière départementale, sur les sites indiqués supra et sur le plan joint en annexe à la présente délibération ;

- **Autorise** M. le Maire à signer la convention de partenariat avec le Département des Pyrénées-Orientales permettant de valoriser cette aide en nature.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Jordi Delclos



Accusé de réception en préfecture
066-216601898-20260910-del-073-2026-DE
Date de télétransmission : 11/09/2026
Date de réception préfecture : 11/09/2026

Publication le : 14 SEP. 2026